

Message du Tribunal administratif du Québec du 29 avril

Le Tribunal entend les recours qui sont jugés urgents, prioritaires ou indispensables jusqu'au 6 mai.

À partir du 4 mai, certaines activités pourront, de consentement, être tenues par voie numérique devant la Section des affaires sociales. Devant les autres sections du Tribunal, les audiences numériques ont débuté cette semaine. Les parties visées par ces démarches seront contactées par le Tribunal. Les gestions d'instance, qui se font par téléphone, se déroulent comme à l'habitude.